

2023-1795
2023-06-26

SPECTRUS NX1102
AGENT ANTIMICROBIEN
INDUSTRIEL
SOLUTION
DANGER
POISON CORROSIF
SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF

2,2-dibromo-3-nitrilopropionamide.....20,0%

NO. D'HOMOLOGATION 17570

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: (20 – 15,400 L)

Veolia Water Technologies & Solutions Canada GP
Siège social: 3239 Dundas ST. West, Oakville, ON L6M 4B2
Téléphone de l'entreprise: 905-465-3030 Téléphone d'urgence: 800-877-1940

POUR USAGE INDUSTRIEL SEULEMENT. Des conseils techniques concernant des problèmes spécifiques à un site sont disponibles en contactant Veolia Water Technologies & Solutions Canada GP.

AVIS À L'UTILISATEUR: Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

PRÉCAUTIONS: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. CAUSE DES BRÛLURES OCULAIRES GRAVES. LE CONTACT AVEC LES YEUX PEUT RENDRE AVEUGLE. PEUT BRÛLER LA PEAU. SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU. PEUT ÊTRE NOCIF OU FATAL SI AVALÉ. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Porter des lunettes protectrices pendant la manipulation. Porter un chandail à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes lors de la manipulation de ce produit. Ne pas inhaler les vapeurs ou les brouillards. Utiliser une ventilation adéquate. Se laver les mains avant de manger, de boire, de mâcher de la gomme, de fumer ou d'aller aux toilettes. Retirer ses vêtements sans tarder lorsque ce pesticide vient en contact avec la peau par des vêtements mouillés ou lors de déversements. Se laver à fond et enfiler des vêtements propres. Laver les vêtements contaminés à part des autres vêtements avant de les porter de nouveau. Enlever son équipement de protection individuelle tout de suite après avoir manipulé le produit. Laver l'extérieur des gants avant de les enlever. Dès que possible, laver le corps en profondeur et enfiler des vêtements propres.

Ne pas utiliser dans les systèmes de distribution d'eau potable dans les établissements de transformation des aliments. S'assurer que l'eau présente dans les systèmes n'entre pas en contact avec les boissons. Égoutter et rincer à fond les bouteilles de boisson à la suite de la pasteurisation.

PREMIERS SOINS:

En cas d'ingestion. Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements. Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux. Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX: Ce produit est toxique pour le poisson, la faune et pour d'autres organismes aquatiques. Il faut éviter de l'utiliser dans des conditions susceptibles de mener à son introduction dans les lacs, les cours d'eau, les étangs, les estuaires, les mers ou d'autres plans d'eau, en contravention de la réglementation fédérale ou provinciale. Il faudrait prendre connaissance des exigences législatives applicables avant d'utiliser ce produit. Ne pas rejeter d'effluent contenant ce produit dans un réseau d'égouts sans en avoir avisé au préalable les responsables de la station d'épuration locale. Ne pas contaminer l'eau en nettoyant le contenant ou l'équipement ou en éliminant les déchets. Appliquer ce pesticide seulement tel que locale sur cette étiquette.

ENTREPOSAGE: Garder le contenant bien fermé. Protéger contre le gel. Entreposer dans un endroit sec. Ne pas entreposer à des températures élevées. Pour assurer la qualité du produit, entreposer dans un endroit sombre, frais, sec et bien ventilé, en- dessous de 30°C. Faire une rotation du stock et utiliser en moins de 3 mois.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au site de traitement.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

MODE D'EMPLOI

SYSTÈMES DE RECIRCULATION D'EAU DE REFROIDISSEMENT

Ce produit doit être utilisé seulement dans les installation de refroidissement par eau. Ce produit aide à contrôler les boues dues aux bactéries, algues et champignons dans les condenseurs par évaporation, les systèmes d'échange de chaleur, les tours de refroidissement commerciales et industrielles, les systems d'affluent comme les filtres à

2023-1795

2023-06-26

écoulement continu (infilco) et les systèmes industriels de lavage à l'eau et les pasteurisateurs des brasseries.

NOTE: Ajouter ce produit séparément au système. Ne PAS le mélanger à d'autres additifs pour éviter la décomposition du produit en raison du pH élevé de plusieurs additifs.

Ajouter ce produit à n'importe quel point du système qui permet d'assurer un mélange uniforme. Ce produit peut être ajouté de façon intermittente ou continue ou au besoin. La fréquence et la durée du traitement varient selon la gravité de la contamination. On obtient un résultat optimum en alimentant de façon intermittente ou continue. Si on administre un traitement choc, interrompre la purge pour une période de 24 à 48 heures. Ajouter ce produit au taux de 0,0006 à 0,120 kg par 1000 litres d'eau dans le système (0,6 à 120 ppm), selon la gravité de la contamination.

LES SYSTÈMES FORTEMENT ENCRASSÉS doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

POUR CONTRÔLER LES BACTÉRIES

DOSE INTERMITTENTE OU CHOC

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,006 à 0,012 kg par 1000 litres d'eau dans le système (6 à 12 ppm). Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

DOSE SUBSÉQUENTE: Lorsque le contrôle microbien est atteint, ajouter ce produit au taux de 0,003 à 0,012 kg par 1000 litres d'eau dans le système (3 à 12 ppm) à tous les 3 jours ou selon le besoin pour maintenir le contrôle.

MÉTHODE CONTINUE

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,006 à 0,012 kg par 1000 litres d'eau dans le système (6 à 12 ppm).

DOSE SUBSÉQUENTE: Alimenter en continu pour maintenir un dosage de 0,0006 à 0,006 kg par 1000 litres de purge ou perte d'eau du système (0,06 à 6 ppm).

POUR CONTRÔLER LES CHAMPIGNONS ET LES ALGUES DOSE

INTERMITTENTE OU CHOC

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,06 à 0,12kg par 1000 litres d'eau dans le système (60 à 120 ppm). Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

DOSE SUBSÉQUENTE: Lorsque le contrôle microbien est atteint, ajouter ce produit au taux de 0,036 à 0,12kg par 1000 litres d'eau (36 à 120 ppm) à tous les jours ou selon le besoin pour maintenir le contrôle.

MÉTHODE CONTINUE

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,06 à 0,12 kg par 1000 litres d'eau dans le système (60 à 120 ppm). DOSE SUBSÉQUENTE: Alimenter en continu pour maintenir un dosage de 0,036 à 0,120 kg par 1000 litres de purge ou perte d'eau du système (36 à 120 ppm).

LAVEURS D'AIR

Utiliser dans les systèmes des laveurs d'air industriels munis d'un dispositif efficace pour l'élimination des brouillards. Ce produit contrôle les bactéries et champignons microscopiques responsables de la formation des boues dans les systèmes des laveurs d'air industriels. Ajouter 0,002 à 0,120 kg par 1000 litres d'eau dans le système (1,9 à 120 ppm) selon la gravité de la contamination. LES SYSTÈMES FORTEMENT ENCRASSÉS doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

DOSE INTERMITTENTE OU CHOC

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de

2023-1795
2023-06-26

0,004 à 0,12 kg par 1000 litres d'eau dans le système (3,8 à 120 ppm). Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint.

DOSE SUBSÉQUENTE: Lorsque le contrôle microbien est atteint, ajouter 0,002 à 0,060 kg par 1000 litres d'eau dans le système (1,9 à 60 ppm) à tous les 2 jours ou selon le besoin pour maintenir un bon contrôle.

MÉTHODE CONTINUE

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,004 à 0,12 kg par 1000 litres d'eau dans le système (3,8 à 120 ppm).

DOSE SUBSÉQUENTE: Maintenir la concentration en alimentant en continu au taux de 0,002 à 0,006 kg par 1000 litres de purge ou de perte d'eau du système (1,9 à 60 ppm).

FLUIDES POUR LE TRAVAIL DES MÉTAUX CONTENANT DE L'EAU

Ce produit est efficace dans les fluides concentrés pour le travail des métaux qui ont été dilués dans les proportions de 1:100-1:4.

Pour contrôler (ou inhiber) la croissance des bactéries, algues et levures qui peuvent dégrader les fluides pour le travail des métaux qui contiennent de l'eau, ajouter ce produit au fluide dans le bassin collecteur. Ajouter au moyen d'une pompe doseuse.

DOSE INITIALE OU CHOC: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter 0,32 kg (250 ml) de ce produit par 1000 litres de fluide dans le système. Répéter jusqu'à ce que la suppression soit atteinte.

DOSE SUBSÉQUENTE: Lorsque le contrôle microbien est atteint, ajouter 0,13 à 0,26 kg (100-200 ml) de ce produit par 1000 litres de fluide par jour ou selon le besoin pour maintenir le contrôle. Ajouter de façon continue ou intermittente. Appliquer un traitement choc lorsque requis.

SYSTÈMES NON POTABLES D'OSMOSE INVERSE POUR UTILISATION NON RELIÉE À LA MANUFACTURE DES ALIMENTS.

Pour contrôler bactéries, algues et champignons dans les systèmes non potables d'osmose inverse, ajouter ce produit au système d'admission d'eau ou avant tout autre point contaminé avant le module d'osmose inverse. Ce produit doit être ajouté au moyen d'une pompe doseuse de façon intermittente selon la gravité de la contamination. Ajouter ce produit au taux de 0,001 à 0,120 kg par 1000 litres d'eau d'appoint (1 à 120 ppm).

Pendant qu'on utilise le produit, le perméat et les rejets doivent être dirigés vers le drain. Ne pas déverser dans l'environnement sans avoir d'abord detoxifié l'effluent contenant le DBNPA en traitant l'effluent ou par une autre méthode. Une fois le traitement terminé, rincer avec l'eau d'appoint jusqu'à ce que la conductivité dans le perméat soit égale ou inférieure à la conductivité avant le traitement.

LES SYSTÈMES FORTEMENT ENCRASSÉS doivent être nettoyés avant de commencer le traitement.

POUR CONTRÔLER LES BACTÉRIES

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux de 0,006 à 0,012 kg par 1000 litres d'eau d'appoint (6 à 12 ppm). Traiter à des intervalles minimum de 15 minutes. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint pour ensuite utiliser une dose de maintien.

DOSE SUBSÉQUENTE: Lorsque le contrôle antimicrobien est atteint, ajouter ce produit au taux de 0,003 à 0,012 kg par 1000 litres d'eau d'appoint (3 à 12 ppm) selon le besoin pour maintenir le contrôle.

POUR LE CONTRÔLE DES ALGUES ET CHAMPIGNONS

DOSE INITIALE: Lorsque le système est visiblement encrassé, ajouter ce produit au taux

2023-1795

2023-06-26

de 0,06 à 0,120 kg par 1000 litres d'eau d'appoint (60 à 120 ppm). Traiter à des intervalles minimum de 15 minutes. Répéter jusqu'à ce que le contrôle soit atteint pour ensuite utiliser une dose de maintien.

DOSE SUBSÉQUENTE: Lorsque le contrôle microbien est atteint, ajouter ce produit au taux de 0,036 à 0,120 kg par 1000 litres d'eau d'appoint (36 à 120 ppm) selon le besoin pour maintenir le contrôle.